

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction des services de transport*

**Arrêté du 27 mai 2015 portant agrément de médecins et psychologues  
au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : DEVT1511979A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 27 mai 2015, les psychologues dont les noms suivent sont agréées pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains : Mme Aurélie DELAVENNE, Mme Marie GOURLET, Mme Marine PONDAVEN.